

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Diplôme d'État



FORMATION

Objectifs de la formation

- Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement, et à créer ou restaurer le lien social.
- Il accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées.
- Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention du T.I.S.F.
- Il a un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion.
- Il contribue au développement de la dynamique familiale et soutient tout particulièrement la fonction parentale.

Contenu de la formation

L'enseignement théorique est composé de 6 domaines de formation (D.F.) :

- DF 1 : Conduite du projet d'aide à la personne (270 heures)
- DF 2 : Communication professionnelle et travail en réseau (100 heures)
- DF 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne (150 heures)
- DF 4 : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150 heures)
- DF 5 : Contribution au développement de la dynamique familiale (150 heures)
- DF 6 : Accompagnement social vers l'insertion (130 heures)

La formation pratique est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation et participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique, et ne saurait être dissociée de cette dernière. Elle se déroule sous la forme de stages d'une durée cumulée de 33 semaines soit un total de 1 155 heures.

Evaluation et obtention du diplôme

Chacun des 6 domaines de formation fait l'objet d'une évaluation. Le Diplôme d'Etat de T.I.S.F., classé niveau IV, est

délivré par la D.R.D.J.S.C.S. aux candidats ayant validé, par une note au moins égale à 10 sur 20, chacun des 6 domaines de formation. Il donne une équivalence officielle du baccalauréat. Possibilité d'obtenir le Diplôme par Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.). Possibilité de dispenses et d'allègements de domaines de formation pour les titulaires de certains diplômes.

Secteurs d'activité

- Domicile particulier des personnes aidées.
- Domiciles collectifs, tels les établissements ou services d'accueil ou d'hébergement.
- Dispositifs spécifiques s'inscrivant dans les politiques d'action sociale (politique de la ville, développement social, actions finalisées).

Promotion

- Assistant de Service Social
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Spécialisé
- Conseiller en Economie Sociale et Familiale

ACCÈS À LA FORMATION

Durée de la formation

Répartie sur deux ans:

- 950 heures d'enseignement théorique
- 1 155 heures de formation pratique

Conditions d'admission

Etre admis aux épreuves de sélection.

Epreuves de sélection

- Une épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de 2 heures, pour évaluer le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.
- Une épreuve orale d'admission, d'une durée de 20 minutes, pour apprécier l'aptitude et la motivation des candidats.

Les candidats justifiant de certains titres ou diplômes peuvent être dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

CONTACT
04 78 76 52 44/43